

Conversion de la dette flottante

Un des articles du programme sur lequel nous avons fait les élections du mois d'octobre 1886 comportait "l'adoption immédiate de moyens énergiques et pratiques pour améliorer la situation financière de la province."

Nous avons exécuté cet article de notre programme; en convertissant la dette flottante en dette consolidée, nous avons relevé le crédit de la province, puis dégrevé le budget d'une somme assez considérable, en réduisant le taux de l'intérêt sur une bonne partie de cette dette, contractée par nos prédécesseurs.

Lors de notre avènement au pouvoir, le montant de cette dette ou la somme des dettes alors dues et des engagements devenant exigibles à des dates comparativement rapprochées, s'élevait à plus de trois millions et demi sans compter quatre millions de réclamations contestées, mais dont nous serons malheureusement obligés de payer une partie assez considérable. Nous ne pouvions pas compter sur les revenus ordinaires de la province pour acquitter cet énorme montant d'obligations, puisque depuis plusieurs années le bilan des opérations ordinaires accusait des déficits se chiffrant par plus d'un million de piastres. Il est bien vrai que le trésorier du gouvernement Ross avait annoncé un surplus de recettes pour l'exercice 1886-87, mais il faut croire que ce surplus n'était qu'une affaire d'imagination ou un truc électoral, puisque le résultat net de cet exercice se traduit par un déficit de plus de trois cent mille piastres.

Il n'y avait donc pas d'autre ressource adéquate que celle d'un emprunt pour nous mettre en état de faire honneur aux obligations de la province, et à cette fin, la législature nous autorisa à emprunter trois millions et demi, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 pour cent, destinés à payer les dettes et à exécuter les obligations contractées par nos prédécesseurs.

Il a bien fait parler de lui, cet emprunt, et pourtant son histoire est bien simple.

Tout naturellement, nous avons demandé des soumissions, afin d'assurer à la province le bénéfice de la concurrence. La plus basse soumission fut celle de M. James M. Nelson, de New-York, qui offrait de prendre nos obligations à 94 0/0 ferme, et à 3½ 0/0 d'intérêt. Cette soumission fut acceptée de préférence aux autres, parce qu'elle était de beaucoup la plus avantageuse, et mon honorable ami, le trésorier de la province, se mit en rapport avec M. Nelson pour conclure l'affaire. Le 16 août, il fut passé un contrat stipulant que M. Nelson prendrait les obligations aux conditions que je viens de mentionner et que pour garantir l'exécution de ce contrat, il déposerait, au crédit du gouvernement, à la *Chemical Bank*, à New-York, trois millions et demi en bons des Etats-Unis ou de la ville de New-York, et cela avant le 23 août, avec le droit pour le gouvernement, de prendre possession de ces titres, dans le cas où les \$3,290,000, produit de l'emprunt à 94 0/0, ne seraient pas payés, sur livraison des obligations de la province.

Pour des raisons que je ferai connaître dans quelques instants, M. Nelson ne put pas exécuter ce contrat et le 3 septembre, il en fut passé un.